

René BRIQUE

Expert comptable
Commissaire aux comptes
D.E.S. en sciences économiques

**7 Place Lionel Terray
38100 GRENOBLE**

TEL 04 76 40 13 03
FAX 04 76 40 11 36

**ASSOCIATION MILENA
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale**

**10 Avenue de Constantine
38100 GRENOBLE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le Conseil d'Administration de votre Association le 24 novembre 2004, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la l' Association MILENA, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification des appréciations.
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

relatifs à l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de ma mission j'ai contrôlé la comptabilisation des opérations de trésorerie, et les opérations relatives aux subventions octroyées et reçues sur l'exercice. J'ai obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, à l'examen des procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations et par l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

- le tableau n° 9 de l'annexe présente également l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Dans le cadre de ma mission, je me suis assuré de la réalité des subventions figurant dans ce tableau, et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice. Mes travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Grenoble, le 15 juin 2009

René BRIQUE
Commissaire aux Comptes

René BRIQUE

Expert comptable

Commissaire aux comptes

D.E.S. en sciences économiques

**7 Place Lionel Terray
38100 GRENOBLE**

TEL 04 76 40 13 03

FAX 04 76 40 11 36

**ASSOCIATION MILENA
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale**

**10 Avenue de Constantine
38100 GRENOBLE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31/12/2008

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente le rapport sur les conventions réglementées.

Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisés, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 31/12/2008, il ne m'a été donné avis d'aucune convention soumise au Code de commerce.

Grenoble, le 15 juin 2009

René BRIQUE
Commissaire aux Comptes